

Vous accompagner
Défendre vos intérêts
Faire valoir vos droits



Avec votre protection juridique, vous disposez d'un véritable accompagnement dans la résolution de vos litiges : du traitement à l'amiable au recours judiciaire.

Les 4 points forts de l'offre



ASSISTANCE

- Une assistance juridique.
- Un service d'information par téléphone.
- La validation de vos projets de contrat.
- Un soutien psychologique par Europ Assistance.



PERSONNALISATION

- Un tarif tenant compte de votre situation (famille ou solo).
- Des garanties optionnelles pour consolider davantage votre protection.
- La possibilité de doubler les plafonds de garantie.



PROTECTION

- Un seul contrat pour toute la famille : vous, votre conjoint et vos enfants fiscalement à charge (en option famille).
- Des garanties essentielles pour vos litiges relatifs :
 - à l'habitation ;
 - au quotidien ;
 - à votre véhicule ;
 - à vos achats et votre réputation sur internet.



INTERVENTION

- Une étude de votre dossier par un juriste.
- Un large périmètre d'intervention : du conseil au règlement de litiges.
- Une prise en charge des honoraires et des frais pouvant aller jusqu'à 48 000 € (Formule PLUS).

Contrat annuel dès **5 €**/mois (en prélèvement)
soit 60 €/an pour la formule famille.

Profitez de services d'assistance complets pour être informé sur vos droits, assurer votre défense et gérer vos litiges.

Les services Protection Juridique Vie Privée

SERVICE CONSEILS

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour répondre à toute question d'ordre juridique, administratif ou social. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement téléphonique pour vous aider à remplir vos documents administratifs.

VALIDATION DES PROJETS DE CONTRATS

Avant signature, un juriste vous aide à comprendre le projet qui vous est soumis. S'il relève une difficulté juridique, il vous proposera de faire intervenir un avocat.

Ce service concerne :

- le bail d'habitation de votre résidence principale ;
- vos contrats de travail (vous, vos employés de maison, vos stages) ;
- les prestations de loisirs pour vous et votre famille.

ASSISTANCE JURIDIQUE

Des spécialistes sont à vos côtés en cas de litige pour vous assister dans la défense de vos intérêts.

Du règlement à l'amiable au recours à une procédure judiciaire, vous avez l'assurance d'être assisté. En Formule PLUS, la prise en charge maximale est de 48 000 € par sinistre.

Les services mis en œuvre par Europ Assistance



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

En cas de litige, un psychologue est à votre disposition par téléphone.

AVANCE DE CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER

Une avance dans la limite de 15 000 € par sinistre.

CONSEIL SOCIAL

En cas de difficultés financières suite à un litige, une assistante sociale vous assiste dans la constitution de vos demandes d'aide.

COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE

Déposez en toute sécurité une copie de vos documents papier par scanner, télécopie ou courrier électronique.

Les garanties essentielles

QUOTIDIEN



• La consommation

Litiges de la vie privée consécutifs à :
- l'achat, la location ou la livraison d'un bien ;
- des travaux d'entretien ou d'embellissement.

• La protection tous accidents

Litiges suite à tout accident (y compris une agression, un attentat...).

• Le travail salarié

Contentieux avec votre employeur.

• La scolarité, le sport et les loisirs

Assistance juridique concernant :
- l'attribution de bourses, cantine, école...
- les déplacements touristiques ;
- la location saisonnière ;
- le membre bénévole d'une association.

• La santé

Litiges faisant suite à toutes interventions avec un professionnel de la santé, un hôpital...

• Les prestations sociales

Assistance dans la présentation de vos réclamations et vos contestations concernant vos prestations (CAF, Pôle Emploi, retraite).

HABITATION



• L'habitat

Litiges concernant votre résidence principale ou secondaire, avec vos voisins, votre syndic, votre bailleur, votre vendeur...

• Les emplois familiaux

Différends avec vos employés (employés de maison, garde d'enfant, etc.).

VÉHICULE



• Le véhicule

Litiges relatifs à l'achat, la location, la vente, l'utilisation, l'entretien ou la réparation de votre véhicule.

• Le permis de conduire

Prise en charge des frais de stage volontaire de récupération de points ou d'obtention d'un nouveau permis.

INTERNET



• Litiges relatifs à vos achats et prestations commandés sur internet.

• Protection de votre e-réputation avec prestation incluant la suppression et/ou le noyage d'informations.

• Litiges en cas d'usurpation de votre identité, en cas de piratage de vos courriels (vol de mot de passe ou coordonnées).

Les options sur mesure

Vous ajustez votre contrat avec des garanties optionnelles selon votre situation pour consolider davantage votre protection.

La protection fiscale

Litiges avec l'administration fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'Impôt de solidarité sur la fortune, aux impôts locaux (taxes d'habitation, foncière...).

Les biens immobiliers locatifs

Litiges avec vos locataires (baux d'habitation, commerciaux, professionnels ou ruraux).

La protection famille

Litiges relatifs au divorce, à la rupture d'un PACS, à la garde d'enfants, aux pensions alimentaires impayées, à la succession.

La construction

Litiges relatifs aux travaux de construction et de rénovation que vous faites effectuer : du permis de construire à la réception des travaux.

Doublement des plafonds des garanties

Vous pouvez doubler les montants de prise en charge des honoraires d'avocat et les plafonds de certaines garanties en souscrivant la Formule PLUS.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

